

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association POITOU CHARENTES NATURE

14 Rue Jean Moulin
86240 FONTAINE LE COMTE

ASSOCIATION POITOU-CHARENTES NATURE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Poitou Charentes Nature** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 de l'annexe intitulée « Règles et méthodes comptables », paragraphe « Changement de méthode » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 ;
- La note 2 de l'annexe « Faits caractéristiques ».

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3 de l'annexe « Engagements financiers et autres informations » précise les modalités de traitement des subventions d'exploitation en fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé des positions retenues et avons contrôlé la pertinence des informations produites.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 18 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

86240 FONTAINE LE COMTE

Exercice 2025

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2025		Exercice 2024
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
Frais d'établissements	AB		AC				
Frais de recherche et de développement	AD		AE				
Donations temporaires d'usufruit	AF1		AG1				
Concessions, brevets, licences, marques...	AF	602.81	AG	602.81	0.00	-100%	25.33
Fonds commercial	AH		AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immos incorporelles	AL		AM				
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Terrains	AN	855.66	AO	855.66	0.00		
Constructions	AP		AQ				
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	192 331.23	AS	183 487.66	8 843.57	-35%	13 599.47
Autres immobilisations corporelles	AT	29 472.21	AU	27 665.10	1 807.11	+26%	1 434.32
Immobilisations corporelles en cours	AV		AW				
Avances et acomptes sur immos corporelles	AX		AY				
Biens reçus par legs ou donations à céder	LD1		LD2				
<u>Immobilisations financières</u>							
Participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	54 597.00	BE		54 597.00	+3%	52 976.00
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH		BI				
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		277 858.91		212 611.23	65 247.68	-4%	68 035.12
<u>Stocks et en-cours</u>							

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

Exercice 2025

86240 FONTAINE LE COMTE

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2025		Exercice 2024
Matières premières et autres approvisionnements	BL		BM				
En-cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT	24 327.38	BU	7 726.48	16 600.90	-2%	16 990.42
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>	BV	0.00	BW				
<u>Créances</u>							
Créances clients et comptes rattachés	BX	809 643.73	BY	25 663.09	783 980.64	+7%	734 249.83
Créances diverses	BZ	250 705.79	CA		250 705.79	-13%	287 148.99
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	CD		CE				
<u>Disponibilités</u>	CF	393 576.50	CG		393 576.50	-2%	401 606.61
<u>Comptes de régularisation</u>							
Charges constatées d'avance	CH	736.00			736.00	+25%	589.00
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		1 478 989.40		33 389.57	1 445 599.83		1 440 584.85
Charges à répartir sur plusieurs exercices	CL						
Primes de remboursements des emprunts	CM						
Ecart de conversion actif	CN						
TOTAUX GÉNÉRAUX		1 756 848.31		246 000.80	1 510 847.51		1 508 619.97

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

Exercice 2025

86240 FONTAINE LE COMTE

PASSIF		Exercice 2025		Exercice 2024
Fonds propres				
Fonds propres statutaires	DB1			
Fonds propres complémentaires	DA1	100 000.00		100 000.00
Ecart de réévaluation	DC			
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
Réserves réglementées	DF			
Réserves pour projet de l'entité	DG			
Autres réserves	DG1			
Report à nouveau	DH	251 122.07	-30%	357 971.58
Résultat de l'exercice	DI	-85 243.87	-20%	-106 849.51
Situation nette - Sous-totaux		265 878.20	-24%	351 122.07
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées	DK			
Sous-Totaux des fonds propres consommables				
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		265 878.20	-24%	351 122.07
Fonds reportés ou dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	FD3			
Fonds dédiés	FD2	164 367.49	+25%	131 890.48
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS		164 367.49	+25%	131 890.48
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	DP			
Provisions pour charges	DQ			
SOUS-TOTAUX				
Dettes				
Emprunts obligataires	DT			
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU			
Emprunts et dettes financières divers	DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 059 575.68	+6%	1 002 194.27
Dettes fiscales et sociales	DY	18 615.77	-1%	18 897.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			

PASSIF		Exercice 2025		Exercice 2024
Autres dettes	EA	2 410.37	-47%	4 515.75
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	EB			
SOUS-TOTAUX		1 080 601.82	+5%	1 025 607.42
Ecart de conversion passif	ED			
TOTAUX GÉNÉRAUX		1 510 847.51		1 508 619.97

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

86240 FONTAINE LE COMTE

Exercice 2025

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
<u>Produits d'exploitation</u>				
Cotisations	XA2	5 045.20	+3%	4 919.00
Ventes de dons en nature	FC1			
Ventes de marchandises	FC	2 359.58	-64%	6 566.27
Production vendue : Biens	FF			
Parrainages	FI1			
Production vendue : Services	FI	986 281.04	+688%	125 169.48
Production stockée	FM			
Production immobilisée	FN			
<u>Produits de tiers financeurs</u>				
Concours publics et subventions d'exploitation	FO	255 492.00	-29%	360 973.00
Versements des fondateurs ou consom. de la dot. co	XB3			
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>	XA1	7 516.25	+897%	754.09
<i>Mécénat</i>	XA3	67 105.00	+97%	34 000.00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	XB1			
<i>Contributions financières</i>	XA4			
Produits liés à des financements obligatoires	XC			
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	FP	7 049.13	-99%	962 301.68
Utilisation des fonds dédiés	XD	84 582.74	+68%	50 344.41
Autres produits	FQ	25.49	+547%	3.94
<u>Charges d'exploitation</u>				
Achats de marchandises	FS			
Variations de stocks de marchandises	FT	-2 061.42	-68%	-6 414.69
Achats de matières premières et autres approvision	FU			
Variations de stocks MP et autres approvisionnemen	FV			
Autres achats et charges externes				
Achats d'études et de prestations de services	FWA			
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB	-12 400.65	-35%	-18 988.04
Achats non stockés				

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

86240 FONTAINE LE COMTE

Exercice 2025

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Fournitures non stockables	FWC			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	FWD	-1 034.40		-79.31
Fournitures administratives	FWE	-494.45		-496.44
Petits logiciels	FW1	-129.22	-70%	-426.92
Autres fournitures	FWF	-882.47	+10%	-800.16
Sous-traitance générale	FWG	-1 090 841.02	-11%	-1 227 498.21
Redevance de crédit-bail	FWH			
Locations	FWI	-4 524.00		-4 524.00
Charges locatives et de copropriété	FWJ	-5 874.50	+4%	-5 628.41
Entretien et réparations	FWK	-7 038.86	+22%	-5 749.24
Assurances	FWL	-2 898.62	+10%	-2 626.40
Etudes et recherches	FWM			
Divers				
Documentation	FWN	-543.01		
Frais de colloques, séminaires, conférences	FWO	-250.00		-250.00
Autres	FWP			
Personnel extérieur à l'association	FWQ			
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-14 835.43	+13%	-13 158.90
Publications, relations publiques	FWS	-1 367.60	-19%	-1 691.10
Transport de biens, collectifs du personnel	FWT	-495.17	+106%	-240.88
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-42 078.45	-41%	-70 952.71
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-1 514.30	-4%	-1 577.06
Services bancaires et assimilés	FWW	-369.78	+61%	-229.21
Divers	FWZ	-64.02	+71%	-37.51
Aides financières	FW2			
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-1 935.79	+2%	-1 895.38
Salaires et traitements	FY	-116 871.76	+2%	-114 416.21
Charges sociales	FZ	-39 279.05	+6%	-37 157.73
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-7 308.44	+18%	-6 185.42
Sur immobilisations : Dotations aux provisions	GB			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	GC	-25 663.09		-2 227.70
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	GD			
Reports en fonds dédiés	GD1	-117 059.75	-11%	-131 890.48
Autres charges	GE	-6 657.22	+500%	-1 109.76
RESULTAT D'EXPLOITATION		-89 016.04	-20%	-111 220.00
Produits financiers				

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2025		Exercice 2024
Produits financiers de participations	GJ			
Prds autres v. mobilières et créances actif immob.	GK	1 621.41	+3%	1 579.88
Intérêts et produits assimilés	GL	2 150.76	-23%	2 790.61
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM			
Différences positives de changes	GN			
Produits nets sur cessions de VMP	GO			
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions	GQ			
Intérêts et charges assimilées	GR			
Différence négatives de change	GS			
Charges nettes sur cessions de VMP	GT			
RESULTAT FINANCIER		3 772.17	-14%	4 370.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB			
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
Dotations aux amortissements et provisions	HG			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats	HJ			
Impôts sur les bénéfices	HK			
RESULTAT DE L'EXERCICE		-85 243.87	-20%	-106 849.51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	ZB1			
Prestations en nature	ZB2	1 087.62		
Bénévolat	ZB3			
TOTAL		1 087.62		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	ZA1			

POITOU CHARENTES NATURE

14 rue Jean moulin

86240 FONTAINE LE COMTE

Exercice 2025

Cpte de resultat en liste		Exercice 2025		Exercice 2024
Mises à dispositions gratuites de biens	ZA2			
Prestations en nature	ZA3	-1 087.62		
Personnel bénévole	ZA4			
TOTAL		-1 087.62		

ANNEXE

Tête de réseau depuis 1971, Poitou-Charentes Nature fédère 9 associations présentes sur les 4 départements de l'ex Poitou-Charentes, qui elles-mêmes regroupent plus de 60 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 8 000 citoyens. Agréée « association de protection de la nature sur le territoire régional », elle est habilitée à prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives locales et régionales via sa confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

LE RÔLE DE PCN

- **Rassembler, relayer** : interface entre France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et les associations départementales, déclinaison au niveau régional des plans nationaux d'actions (loutre, chauves-souris, libellules, maculinea.), etc.
- **Représenter le réseau** en siégeant à différents conseils (Commission de suivi de site, Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Marais Poitevin, Schéma Régional des Carrières, etc.).
- **Réfléchir, élaborer, proposer, partager** : au Comité Régional de la Biodiversité, participation à l'élaboration du Système d'Information de l'inventaire du patrimoine naturel, etc.
- **Informier pour sensibiliser** : publications d'ouvrages naturalistes spécialisés ou de vulgarisation, organisation de conférence, journées de formation et rencontres naturalistes, valorisation cartographique des données naturalistes sur internet, etc.

LES DOMAINES D'ACTIONS NATURALISTES

- **Naturalistes** : Coordination administrative et technique des actions territoriales d'inventaires, d'études, de suivi ou d'actions de protection et de sensibilisation.
- **Environnementaux** : Participation aux commissions, comités consultatifs et comité de pilotage. Sur les thèmes de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie, du climat, de la santé-environnement...

LES MOYENS D'ACTIONS

- **Un financement public ou privé** : chaque projet peut faire l'objet de financements publics (départemental, régional, national, européen) et/ou privés (Fondations, Mécénats, etc.).
- **L'investissement bénévole** représente chaque année près de 500 journées.
- **Un réseau de partenaires** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, France Nature Environnement Limousin, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, Cistude Nature, SEPANSO, Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, Fauna, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Office Français de la Biodiversité, Office National de la Forêt, Centre Régional de la Propriété Forestière, Ifrée, l'Université de Poitiers, le GRAINE, etc.

ANNEXE

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association sont établis conformément aux règlements comptables ANC 2014-03 et ANC 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble du matériel.
- Stocks : ils ont été valorisés au coût d'achat des marchandises.

Changement de méthode :

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

En application des dispositions de ce texte, ce changement de méthode est traité de manière prospective. En conséquence, les informations financières de l'exercice précédent, présentées à des fins comparatives, n'ont pas été retraitées.

Les principales incidences de ce changement sur les comptes de l'exercice sont les suivantes :

- Résultat exceptionnel : la définition du résultat exceptionnel est désormais restreinte aux seuls produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.
- Suppression des transferts de charges : le compte 79 "Transferts de charges" est supprimé. Les opérations qui y étaient précédemment affectées, telles que les refacturations des prestations des associations membres (activités « LGV » & « Programmes de Biodiversité »), entre autres choses, sont dorénavant comptabilisés dans des comptes 708 (862 282 €).

ANNEXE

Cette modification n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation, mais affecte le montant brut de certains postes de charges.

Pour des raisons techniques, la nouvelle présentation des comptes issue du règlement ANC 2023-03 n'a pas pu être appliquée au titre de l'exercice.

L'impact reste toutefois sans incidence significative sur la lecture des états financiers.

ANNEXE

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Autofinancement partagé :

Des conventions dites « d'autofinancement partagé » ont été mises en place en 2020 pour faire participer les associations membres de PCN à l'autofinancement d'un certain nombre de programmes. Cet autofinancement net chiffré à 26 945 € pour l'année 2025 s'exprime par des refacturations (actées et/ou (re)-provisionnées) qui sont présentées en produits d'activités annexes au compte de résultat. Ce principe d'autofinancement est reconduit annuellement en ce qui concerne les contrats d'objectifs et autres programmes.

Fonds Feder :

Du fait de l'absence toujours constatée de signature d'une convention actant le financement par les Fonds Feder (fonds européens) pour les années 2023 & 2024 du programme "Les Mares du Poitou-Charentes (65 650 €), pour les années 2023 à 2025 du programme "Flore des Rivières et Veille Botanique" (224 974 €) et en respect du principe de prudence, aucun produit relatif à ces financements attendus n'a été, à ce jour, enregistré dans la comptabilité.

Au vu du volume de charges engagées sur l'exercice dans le cadre du programme "Flore des Rivières et Veille Botanique", l'absence d'enregistrement de produit "Feder" conduit à acter un déséquilibre financier au titre de l'exercice 2025 comme cela avait pu déjà être le cas en 2024.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un déficit de 85 K€ correspondant essentiellement au résultat acté du programmes "Flore des Rivières & Veille Botanique".

Ce déficit sera résorbé lors de l'attribution de ladite convention.

Dettes fournisseurs et créances clients :

L'Association dispose d'importantes créances clients et d'importantes dettes fournisseurs. Le volume de ces dettes et créances est en lien direct avec le décalage d'obtention des fonds, et notamment des fonds FEDER, par les associations portant les projets. L'association PCN a néanmoins eu confirmation du soutien financier de ses fournisseurs, constitués des associations membres.

LGV :

La convention avec LISEA et COSEA sur la réalisation des mesures compensatoires et des mesures de suivi sur la LGV Sud Europe Atlantique a permis le financement de 228 jours du travail effectué par Aurélie CARRIERE, Coordinatrice pour P.C.N.

Pour l'exercice 2025, PCN enregistre un produit de 82 152 € correspondant à ses propres prestations de service et 455 428 € de produits au titre de la refacturation des prestations des associations membres et autres prestataires à LISEA contre respectivement 81 999 € et 469 257 € l'année précédente soit une hausse de 0,2 % pour la production P.C.N. et une baisse de près de 3 % de la refacturation à LISEA des prestations des associations membres et autres prestataires.

ANNEXE

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

L'Association comptabilise en fonds dédiés les subventions correspondant aux conventions pluriannuelles et pour lesquelles les actions ne sont pas, pour tout ou partie, réalisées à la clôture. La reprise de fonds dédiés correspond alors au montant des dépenses engagées sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice :

- Les fonds dédiés sont présentés au passif entre les fonds propres et les provisions pour risques et charges.
- Les dotations et reprises de fonds dédiés sont présentées en résultat d'exploitation.

Au 31/12/2025 :

- Des fonds dédiés ont été provisionnés à hauteur de 117 060 € correspondant à des dépenses non réalisées relatives aux actions 2025.
- Il a été repris en fonds dédiés la somme de 84 583 € correspondant à des subventions antérieures à 2025 relatives à des dépenses non encore réalisées à la fin des exercices précédents. Cette somme concerne exclusivement des dépenses effectivement réalisées en 2025.

La répartition des fonds dédiés (engagements, reprises) est la suivante :

Montants Intitulé opération (année subv.)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Les Oiseaux Forestiers : OISFOR24	3 483		3 483	0
Les Mal-Aimés : MALAIM24	51 362		51 362	0
Le P.N.A. « Loutre » : PNALOU24	77 046		29 738	47 308
Les Oiseaux Forestiers : OISFOR25	0	33 001	0	33 001
Les Mares : MARE26	0	28 562	0	28 562
Accompagnement Mares : ACMARE25	0	3 315	0	3 315
Les Mal-Aimés : MALAIM25	0	52 182		52 182
Total	131 891	117 060	84 583	164 368

ANNEXE

NOTES SUR LES PRODUITS ET CHARGES

- Produits d'activités annexes 708...

Les produits d'activités annexes comprennent essentiellement :

- Dans le cadre de la convention signée avec COSEA et LISEA, la refacturation des prestations des associations membres et autres prestataires (455 428 €).
- La refacturation aux associations de certaines activités dans le cadre d'un autofinancement partagé à savoir : 25 663 € (programme Reptiles Amphibiens 2023 & 2024), 1 282 € (programme Les Mal Aimés 2024).
- Les refacturations (hors autofinancement) des prestations effectuées par les associations membres dans le cadre de conventions de partenariat signées avec les associations F.N.E. N.-A., C.E.N. N.-A. et Cistude Nature (192 753 € pour la première, 153 700 € pour la deuxième et enfin pour la troisième 22 547 €).

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature de l'Association correspondent essentiellement à celles des administrateurs. A ce titre, la gouvernance estime que leur valorisation reste non significative par rapport aux comptes de l'association.

NOTE SUR LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, PCN compte dans ses effectifs trois salarié(e)s sous contrat à durée indéterminée et une salariée sous contrat à durée déterminée.

- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association

La direction de l'association est assurée par un bureau entièrement bénévole. En conséquence il n'y a pas de rémunération correspondante.

ANNEXE

4a. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Variations de l'actif immobilisé :

	A l'ouverture	Acquisition	Cession	A la clôture
Immobilisations corporelles brutes	219 759	2 900	0	222 659
Immobilisations incorporelles brutes	603	0	0	603

Variations des amortissements :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	204 725	7 283	0	212 008
Immobilisations incorporelles	577	26	0	603

Variations des stocks :

Il n'a pas été procédé à un inventaire des stocks d'ouvrages au 31/12/2025.

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances et des disponibilités :

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif immobilisé	54 597	0	54 597
Clients & comptes rattachés	809 644	809 644	0
Autres créances	250 706	250 706	0
Disponibilités	393 577	393 577	0
TOTAL	1 508 524	1 453 927	54 597

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients - Factures à établir 198 866 €

Autres créances sur Financeurs 248 913 €

- Conseil Régional N.-A. (actions 2025) : 83 963
- Conseil Régional N.-A. (actions 2024) : 27 431
- Dréal N.-A. (actions 2025) : 4 004
- Dréal N.-A. (actions 2024) : 68 737
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (actions 2025) : 28 562
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne (actions 2023) : 36 216

Autres créances sur Tiers 1 793 €

Charges constatées d'avance 736 €

ANNEXE

4b. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation des Fonds propres :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds Asso. sans droit reprise	100 000	0	0	100 000
Report à nouveau	357 972	0	106 850	251 122
Résultat de l'exercice	- 106 850	106 850	85 244	- 85 244
Situation nette	351 122	106 850	192 094	265 878

Autres réserves : 0

Provisions pour risques et charges

Il n'a pas été comptabilisé de provisions pour risques et charges au 31/12/2025.

Etat des dettes et produits constatés d'avance :

	Montant brut	À 1 an au plus	+1 an -5 ans	À plus de 5 ans
Etablissement de crédit	0	0		
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	1 059 576	1 059 576		
Dettes fiscales & sociales	18 616	18 616		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	2 410	2 410		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 080 602	1 080 602	0	0

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Fournisseurs - Factures non parvenues.....	218 619 €
Dettes fiscales & sociales.....	11 827 €
Divers - Charges à payer	2 410 €
Produits constatés d'avance.....	0 €

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement notable postérieur à la clôture n'est à signaler.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

Les engagements en matière de pensions et retraites sont jugés peu significatifs et ne sont pas estimés à la date de clôture de l'exercice.



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX
Tel : 05 49 49 49 10
